

COMPTE RENDU DE LA CAP DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 14 DÉCEMBRE 2012

ORDRE DU JOUR

Formation restreinte :

Point 1 : Examen de 2 recours d'entretien professionnel (AAP2)

Point 2 : Tableau d'avancement au grade d'AAP1 au titre de l'année 2013

Point 3 : Examen d'un recours d'entretien professionnel (AAP1)

Point 4 : Tableau d'avancement à l'échelon spécial au titre de l'année 2012

* * * * *

La CAP était présidée par M. CHEVALLEREAU, Sous Directeur à la Direction des Ressources Humaines.

Syndicats : UNSA, CGT, FO.

Point 1 : EXAMEN DE DEUX RECOURS D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL (AAP2)

Deux recours sont acceptés. (Nous consulter).

Point 2 : TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE POUR L'ANNÉE 2013

Deux hypothèses (13 % ou 15 %) ont été proposées au Ministère de la Fonction Publique par notre DRH, le taux de 13 % correspondant au taux 2012 et 15 % à une demande en progression de 2 %.

A l'heure du déroulement de la CAP, la DRH ne connaissait toujours pas le taux du ratio retenu par le Ministère de la Fonction Publique.

Les élus à la CAP ont donc travaillé sur les deux hypothèses (basse et haute), soit 13 et 15 %.

C'est pourquoi l'Administration nous a demandé de ne pas établir de compte rendu tant que le ratio définitif n'est pas connu, de manière à ne pas donner de faux espoirs aux collègues qui auraient été retenus sur la base de 13 % ou de 15 %.

Dès que l'Administration aura communication du taux retenu par la Fonction Publique, nous vous en aviserons.

Pour information le taux de promotion se calcule sur le nombre de promouvables au 31 décembre 2012, soit :

⊗ 1^{ère} hypothèse : $1\ 282 \times 13\% = \underline{166 \text{ possibilités de promotion}}$

⊗ 2^{ème} hypothèse : $1\ 282 \times 15\% = \underline{192 \text{ possibilités de promotion}}$

Conditions : AAP2 ayant 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans son grade au 31 décembre 2013.

Nombre d'agents remplissant les conditions au 31 décembre 2013 : **1 576**.

Direction	Postes offerts à 13 %	Postes offerts à 15 %
Administration Centrale Santé	12	13
Administration Centrale Travail	4	4
ARS	41	48
Cohésion Sociale	36	43
Services Déconcentrés Travail	66	76
Etablissements + détachés	7	8
TOTAL	166	192

➔ En l'absence du ratio accepté par le Ministère de la Fonction Publique, nous ne pouvons pas vous indiquer quels sont les collègues promus.

Comme pour le passage en ADA1 et AAP2, dès que l'Administration aura communication du taux retenu par la Fonction Publique, nous vous en aviserons.

Point 3 : EXAMEN D'UN RECOURS D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL (AAP1)

Recours accepté. (Nous consulter).

Point 4 : TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ÉCHELON SPÉCIAL TITRE DE L'ANNÉE 2012

Taux de promotion : **30% des promouvables.**

Le ratio se calcule sur le nombre de promouvables au 31 décembre 2011, soit $268 \times 30\% = 80$ possibilités de promotion.

Conditions : AAP1 ayant atteint le 7^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services dans cet échelon au 31 décembre 2012.

Direction	Postes offerts
Administration Centrale Santé	3
Administration Centrale Travail	3
ARS	15
Cohésion Sociale	14
Services Déconcentrés Travail	42
Etablissements + détachés	3
TOTAL	80

→ En l'absence du ratio accepté par le Ministère de la Fonction Publique, nous ne pouvons pas vous indiquer quels sont les collègues promus. Nous vous en aviserons dès que nous en aurons connaissance.

Questions diverses

♦ Formation examen professionnel de SA

Mme Joëlle OUDOT, responsable de la formation, a présenté un compte rendu de la formation 2012.

La formation s'est déroulée du 4 juin au 4 septembre avec 1 798 inscrits.

Formation par e-learning : corrections types de devoirs, contacts par mail ou téléphone et deux concours blancs pour les épreuves d'admissibilité.

Pour les épreuves orales : 1,5 journée RAEP, 2 jours de méthodologie orale et 1 jour jury fictif.

Selon les retours obtenus par ce service, **9 %** de collègues ont été mécontents de cette formation, en raison notamment du manque de contact direct avec un formateur et du déroulement de la formation sur la période estivale.

37 % seraient satisfaits sur le fond tout en regrettant que cette formation ait eu lieu pendant les congés.

53 % seraient très satisfaits (de l'accès à la plate-forme et des supports de qualité).

➤ **POUR 2013**, la formation e-learning est maintenue, avec une préparation sur la première partie de l'année qui devrait se dérouler **entre mi-janvier et fin avril**.

La date de l'examen professionnel n'est pas encore arrêtée.

Nous ne pouvons que regretter l'absence d'un « réel » intervenant sur place, sachant que rien ne vaut les échanges directs entre les candidats et les formateurs, d'autant que certaines structures avaient privilégié la formation « présentielle ».

En effet, les corrigés types, s'ils ne sont pas personnalisés, permettent difficilement aux collègues d'évoluer et de s'améliorer.

PROCHAINES CAP 2013

- 11 AVRIL 2013 : ÉCHELON SPÉCIAL AU TITRE DE 2013

- 30 MAI 2013 : MUTATIONS

N'HÉSITEZ PAS À NOUS JOINDRE A LA FÉDÉRATION UNSA ITEFA
06.07.71.49.28 ou itefa@unsa.org

VOS ÉLUS

Didier CAILLEZ (03.21.60.30.41)

Jean-Marc LAMBOTTIN (03.83.50.39.41) T

Rose-Marie HAMZA (01.53.73.14..05)

Dominique DUPIN (05.46.50.86.64) T

Sylvie ROUMEGOU (01.40.56.56.88)

Farid NASSER KERRIOU (01.44.38.38.63) T

Si t'as pas de syndicat...
 ...Viens à l'Unsa!

Faire entendre une autre voix...
 Exiger le respect des agents
 et de leur mission,
 Défendre les droits à promotion,
 mutation, formation !

Plus fort l'Unsa.
<http://itefa.unsa.org>

UNSA
 ITEFA
 Le Service Public au cœur

<http://itefa.unsa.org/?Se-syndiquer-c-est-deja-agir,416>

Toute l'information professionnelle et syndicale sur <http://itefa.unsa.org>